

218C1791
FR0000130692-FS1048

7 novembre 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CHARGEURS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 novembre 2018, la société anonyme Amundi (90 boulevard Pasteur, 75015 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion¹, a déclaré avoir franchi en hausse, le 6 novembre 2018, le seuil de 5% des droits de vote de la société CHARGEURS et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 276 834 actions CHARGEURS représentant autant de droits de vote, soit 5,42% du capital et 5,24% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Amundi Asset Management	540 528	2,30	540 528	2,22
BFT Investment Management	515 000	2,19	515 000	2,11
Société Générale Gestion	93 350	0,40	93 350	0,38
Etoile Gestion	74 985	0,32	74 985	0,31
CPR Asset Management	52 971	0,22	52 971	0,22
Total Amundi	1 276 834	5,42	1 276 834	5,24

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions CHARGEURS sur le marché.

¹ Amundi est une société anonyme détenues à 70% par le groupe Crédit Agricole. Amundi Asset Management, Société Générale Gestion, CPR Asset Management, Etoile Gestion et BFT Investment Management sont contrôlées par la société Amundi SA, elles agissent en toute indépendance vis-à-vis de Crédit Agricole SA dans les conditions posées aux articles L. 233-9 du code de commerce et 223-12 du règlement général de l'AMF.

² Sur la base d'un capital composé de 23 551 755 actions représentant 24 357 695 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.